



CONSEIL MUNICIPAL

Compte rendu de la réunion du vendredi 12 juin 2009

Ordre du jour

- I - Informations diverses**
- II - Travaux au stade**
- III - Affectation du local de la poste**
- IV - Dénomination de rue**
- V - Jury criminel**

Ouverture de séance à 20h00

Informations

- **Collège de Cappelle en Pévèle** : Mr le Maire a assisté à une réunion avec le Conseil Général sur la création du collège de Cappelle en Pévèle. Lors de cette réunion, il a été indiqué que les enfants de Bersée seraient rattachés au collège de Capelle, en principe en septembre 2010, avec ceux de Templeuve, Genech, et Cappelle en Pévèle, soit un potentiel estimé à 600 collégiens (à la rentrée 2010, 400 élèves)

La création du collège de Cappelle entraîne une redistribution géographique des Communes dans les différents collèges :

- le collège de Cysoing perd Genech sans compensation
- le collège de Pont à Marcq perd 3 communes (Templeuve, Bersée et Cappelle en Pévèle, soit 300 collégiens) compensé par les communes d'Attiches et Tourmignies
- le collège de Thumeries perd Attiches et Tourmignies.

La question de la prise en charge du transport pour les Berséens résidant à moins de 3 km du collège a été posée ; l'itinéraire n'étant pas sécurisé, la gratuité devrait être maintenue.

- **Echange de terrain place de la Gare** : l'accord de principe de Mme Christiaens a été obtenu pour l'échange de parcelle d'environ 110 m² en vue de la création d'un parking dans le cadre de la sécurisation de la rue Nestor Longue Epée

- **Assurance du personnel communal** : devant le refus de Groupama de prendre en charge les frais de maladie d'un agent communal, en raison d'un conflit portant sur la nature et la date de survenue de la maladie, un règlement judiciaire semble inévitable. Monsieur le Maire indique que la commune prend actuellement en charge le salaire et que les sommes engagées s'élèvent à ce jour à la somme de 33 000 €.

- **Place Alexander** : le rapport de l'expert est terminé ; les travaux peuvent donc en principe être mis en œuvre. Monsieur le Maire indique cependant que la société Pavages du Nord, contactée lors de la réalisation des travaux de réfection des pavés de la rue du Nouveau Monde, estime que les pavés existants ne devraient pas être reposés, estimant qu'ils sont mal calibrés.

Travaux au stade

Le dossier estimatif s'élève à 250 000 € HT, après consultation des entreprises et ouverture des plis le montant des travaux tous corps de métier confondus s'élève à 194 798,81 € ht. Le début des travaux est prévu le 21.06.2009

La différence entre l'évaluation et les prix des entreprises permet de réaliser l'agrandissement de la buvette par des aménagements intérieurs. Les travaux sont en cours d'évaluation par l'architecte.

Il est prévu l'aménagement de petits jeux face à la salle municipale, avec des plantations d'arbres pour ombrager cette parcelle.

La pose de matériau sur la façade extérieure de la salle municipale est à l'étude.

Affectation du local de la poste

Les travaux d'aménagement pour l'accueil du bureau de poste seront réalisés pendant les vacances.

Pour ce qui concerne le local actuel, il sera libre à compter du 01.11.2009, la Poste ayant dénoncé le bail en cours.

La question de l'affectation est posée ; les élus ayant manifesté le souci de relancer le commerce local, des contacts ont été pris avec un boulanger. Il en résulte que la création d'une boulangerie demanderait un investissement lourd (acquisition d'un local) que la Commune peut difficilement envisager. Il est donc décidé de privilégier l'étude de l'implantation dans le local désaffecté de La Poste d'un dépôt de pain.

Dénomination de rue

Après consultation de la Commission chargée du Patrimoine, la voie du lotissement rue du Pavé se nommera « rue de la Brasserie ».

Questions diverses

- le Conseil approuve une nouvelle convention avec le SERMEP pour l'enfouissement des réseaux rue des Ecoles et St Nicolas, qui passe de 13 000€ à 7 000 €, la participation d'EDF à ces travaux étant plus élevée que prévue ;

- le Conseil approuve le projet de classement dans le domaine public communal des certaines voiries (rue Salengro, Général de Gaulle, Chapelle, Petit Bonheur, rue des Fleurs), et les modifications apportées au classement de la rue des écoles (205 m restent dans le domaine public communal et 104 m sont privatisés) ; le « Chemin du Riez Bois » est requalifié en « rue du Riez Bois » ;

- après étude du bilan financier, une subvention de 50 € est accordée à l'Association SIMIA en vue d'accueil d'un enfant d'Ukraine dans une famille de la Commune durant les vacances scolaires ;

- le Conseil décide de dédommager les personnes lésées par les travaux à la piscine de Cappelle ; il sera procédé au remboursement de la somme de 6,75 € par adulte et 3,75 € par enfant ;

- le Conseil propose Mr Jean Georges MACQUART comme délégué du préfet pour les listes électorales (radiation, inscription etc..).

Jury criminel

Le tirage au sort préalable à la constitution du jury criminel donne les résultats suivants :

Mme HERBAUT Jeanne épouse DELWAL ; Mr JOLY Stéphane ; Mr DEREGNAUCOURT Bernard ; Mr DECLERCQ Alain ; Mme CARDON Patricia épouse VANDERMESCH ; Mr RAUCHER Christian.

La séance est levée à 22h00